

## Revêtement mural EASY COVER PRO

### **FR Conditions de garantie**

Cher client,

Nous vous remercions d'avoir acheté un des produits de la gamme EASY COVER PRO. Nous espérons que ce produit vous donnera entière satisfaction et pour longtemps. Dans ce document vous trouverez décrites les conditions de garantie dont vous disposez en ayant acheté votre produit Easy Cover Pro.

Ces conditions réunissent tous les droits décrit dans la disposition de loi 23/2003 du 10 Juillet concernant les garanties de ventes de biens de consommation, ainsi que les droits additionnels que la marque Easy Cover Pro vous offre. Lisez attentivement le guide d'installation de votre revêtement Easy Cover Pro, dans lequel vous trouverez de manière détaillée toutes les questions relatives aux paramètres et normes d'installation de votre revêtement Easy Cover Pro selon les normes Européennes en vigueur.

### **Que couvre la garantie ?**

Cette garantie s'applique aux défauts du matériels ayant comme origine : tache, décoloration, résistance à l'usure et à l'humidité locale.

Le client doit s'abstenir d'installer des dalles ou lames visiblement défectueuses. Le client devra signaler ces défauts visibles dans un délai maximum de 8 jours à compter du jour de son achat. Aucune réclamation ne sera acceptée après ce délai. La garantie ne s'appliquera pas aux produits qui n'auraient pas été installé conformément aux explications et instructions de pose se trouvant dans le guide d'installation.

### **Inaltérable à la lumière solaire**

Le revêtement mural Easy Cover Pro résiste aux rayons de lumière solaire et artificielle, en conservant son aspect au cours des années sans aucune altération.

### **Résistance aux taches**

Le revêtement mural Easy Cover Pro résiste aux taches des produits domestiques communs, tels que : l'huile, le vin, chocolat...etc

Si vous avez l'intention d'installer ce produit dans un espace en contact avec des produits chimiques abrasifs, consultez préalablement votre distributeur qui vous conseillera.

### **Garantie totale contre l'humidité**

Le revêtement mural Easy Cover Pro résiste à l'humidité provoqué par des conditions normales d'utilisation.

Apte pour les salles de bain, cuisines et espaces dont le % d'humidité est élevé. Sa structure ne subira pas d'altération.

Dans les pièces très humides il est recommandé de sceller les angles du mur et du sol avec un mastic silicone acétique pour éviter les infiltrations dans le mur voisin.

**IMPORTANT** : Ce produit n'a pas la fonction d'étanchéité. Avant son installation vérifiez qu'il ne reste pas d'imperfections ou de fissures sur la surface que vous projetez de recouvrir, si c'est le cas, vous devrez appliquer une couche de primaire spécial humidité si vous souhaitez étanchéifier la pièce.

### **Durée de la garantie**

Cette garantie est valable pour la durée de vie utile du produit. La garantie est pour le consommateur final et non transférable. Les droits à la garantie s'appliqueront avec une prise en compte d'une dépréciation annuelle due à l'usure normale du produit, selon les % suivants, à partir de la date d'achat du produit : 1/25 annuel en usage commercial et 1/10 annuel en usage domestique.

### **Validité de la garantie**

Conservez la facture de votre achat pendant toute la durée de la garantie. La facture devra être correctement renseignée avec les coordonnées complètes du client et du vendeur et le cachet du magasin.

Toutes les réclamations devront être effectuées par l'intermédiaire du point de vente dans lequel vous avez acheté le produit.

### **La garantie ne couvre pas**

Cette garantie ne couvre pas les dommages subis par le produit dans les situations suivantes :

Les erreurs d'installation ou les installations qui n'ont pas respecté les consignes stipulées dans le guide d'installation, accidents, mauvais usages, dégradations volontaires, comme par exemple : les rayures, les coups, les dommages causés par des agents abrasifs ayant pour origine le contractant, une société de service, un usager, un entretien inadéquat des dalles ou des lames, eaux stagnantes ou qui se seraient infiltrées entre la base des dalles ou des lames Easy Cover Pro.

Il est recommandé de laisser des marges de dilatation pour les murs ayant des dimensions supérieures à 5 m de Large par 3 m de Haut, pour ce faire, il suffit de laisser un espace de 3 à 5 mm entre une colonne de dalles puis continuer l'installation. Vous pouvez utiliser un mastic pour joint élastique pour combler la marge de dilatation.

La garantie ne couvre pas les défauts qui ne soient pas clairement visibles, comme par exemple, l'usure de la surface, les taches ou décolorations inférieures à 1 ou 2 cm. S'il s'agit d'un décollement partiel d'une dalle ou d'une lame, la garantie fonctionnera seulement si la dalle ou la lame se décolle complètement et qu'il n'est pas possible de la recoller avec la colle adhésive V-Line.

Euro Trade Flooring S.L. n'est pas responsable des coûts de main d'œuvre, d'installation ou autre en relation avec le remplacement ou la réparation de dalles ou lames. En conséquence les coûts spéciaux non plus, ne sont pas couverts par la garantie.

Euro Trade Flooring S.L. exclus spécifiquement de la garantie toutes détériorations précédemment citées et leur respectif remboursement ainsi que les frais qu'elles pourraient engendrer.

Euro Trade Flooring S.L. se réserve le droit de ne pas accepter la présente annexe de garantie proposée, si elle juge que certaines normes figurant dans cette annexe n'ont pas été suivies.

Euro Trade Flooring S.L. se réserve également le droit de rectifier, annuler ou ajouter n'importe quelle annexe à cette garantie sans préavis.

Les normes d'installation et de garantie reposent sur notre expérience du produit, elles pourraient être amenées à changer ou évoluer avec le temps, mais toujours dans le but d'améliorer les résultats du produit.